



licenciement économique en étant délégué du personnel

Par **mymy82**, le **09/07/2009** à **10:06**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de licenciement économique. Je suis délégué du personnel dans mon entreprise, j'attends donc que l'inspection du travail donne un avis favorable aux licenciements pour que je sois licenciée, sans cet accord je suis encore salariée. Je ne sais pas quand nous aurons l'autorisation de l'inspection du travail.

Actuellement il y a un poste qui me correspond à 5mn de chez moi dans une boîte assez importante, je voulais savoir si l'inspection du travail peut me donner une autorisation ou une dérogation pour aller bosser ailleurs.

Merci de vos réponse.

Par **Cornil**, le **11/07/2009** à **22:36**

Bonsoir "mymy82"

Non, l'inspection du travail ne peut t'autoriser à prendre un autre emploi, avant sa décision, car cela l'anticiperait. Cela pourrait signifier d'ailleurs une démission de ta part, avec perte de tous droits au chômage et à indemnités de rupture.

Tu ne peux qu'essayer de contacter l'IT pour une décision rapide.

Bon courage et bonne chance.

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)